

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou 📧) :

- Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :

- Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Pièces à fournir FTI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Attestation précisant la typologie des vols réalisés signée par le RP (Si prorogation par expérience).
- Les pièces à fournir selon les sections remplies dans la partie « Conditions de prorogation FTI(A) ».

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence :		Pays de résidence			

Conditions de prorogation FTI(A) :

Vous devez remplir **uniquement à 1 des 2** exigences suivantes :

- Expérience (section 2) : Oui. Non.
- Formation de remise à niveau (section 3) : Oui. Non.
↪ Cette formation de remise à niveau inclut une séance de supervision (Section 4).

2/5. Expérience et prérequis	
Nombre d'heures d'essais en vol (FCL.940.FTI(a)(1)(i))	- Au moins <input type="text"/> h (50h d'essais en vol minimum) dont <input type="text"/> h (15h maximum) dans les 12 mois qui précèdent la date d'expiration de la qualification FTI
Temps d'instruction au vol pour les essais en vol (FCL.940.FTI(a)(1)(ii))	- Au moins <input type="text"/> h (5h d'instruction au vol pour les essais en vol minimum) au cours des 12 mois qui précèdent la date d'expiration de la qualification FTI

3/5. Attestation de stage de remise à niveau d'instructeur « Refresher training »	
<input type="checkbox"/> Fournir une attestation de remise à niveau pour la prorogation d'une qualification d'instructeur dûment complété et signé par l'ATO. ↪ Un modèle « 81i-Formlic » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section FTI) ↪ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complété et signé par l'ATO. ↪ Ne pas fournir cette attestation si vous prorogez par expérience.	
<input type="checkbox"/> Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.	

4/5. Séance de supervision	
<input type="checkbox"/> Fournir une copie du compte-rendu de la séance de supervision (FCL.920) par un instructeur FTI désigné par l'ATO. ↪ Un modèle « 96Formexa » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section FTI)	
<input type="checkbox"/> Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.	

5/5. Validation des données renseignées		
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.		
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »		
Fait à	Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	1/3 Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3 La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité. 3/3 Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	